

NTELA

____ N° 03, Vol. 1, Janvier-Juin 2022 ____



ISSN : 2789-3588

**Revue du Centre Universitaire de Recherche
sur l'Afrique (CURA)**

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
BP : 2642, E-mail : cura.congobrazza@gmail.com
Tél. : + 242 066690087 / 055769593 / 044108897

Couverture : Figure de chasseur bantou de l'Afrique centrale. Statuette collectée par le Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire (actuelle Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université Marien Ngouabi), entre les années 1975 et 1980. Dans les langues kongo de cette sous-région, le bon chasseur est justement appelé « *NTELA* ». Par métonymie, ce nom symbolise l'homme constamment animé par la quête des savoirs et des connaissances ; un scientifique qui cherche, qui trouve et qui partage ses trouvailles avec les autres au moyen de la publication.

Les opinions exprimées dans les différents textes publiés ici sont celles de leurs auteurs. Elles n'engagent nullement la Revue *NTELA*

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
E-mail : cura.congobrazza@gmail.com

NTELA

_____ N° 03, Vol. 1, Janvier-Juin 2022 _____

ISSN : 2789-3588

**Revue du Centre Universitaire de Recherche
sur l'Afrique (CURA)**

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
BP : 2642, E-mail : cura.congobrazza@gmail.com
Tél. : + 242 066690087 / 055769593 / 044108897

Publications semestrielles de la Revue NTELA

Directeur de publication

Yvon-Norbert GAMBEG

Rédacteur en chef

Jean Félix YEKOKA

Comité de rédaction

Jacques Nkeoua Oumba, Paul Kibangou, Régina Patience Ikemou, Rony Dévyllers Yala Kouanzi, Samuel Kidiba, Dieudonné Mouakouamou Mouendo, Didace Kevin Kouloungou Boungou, Jean-Bruno Bayette, Dreid Miché Kodja Manckessi.

Comité scientifique

Jean-François Owaye, Professeur, Université Omar Bongo (Gabon), Miche-Alain Mombo, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Georges-Claude Tshund'Olela, Professeur, Université de Kinshasa (RD. Congo), Omer Massoumou, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Françoise Blum, Professeur, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne (France), Bienvenu Boudimbou, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Joachim Emmanuel Goma-Thethet, Professeur, Adon Simon Affessi, Maître de Conférences, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire), Université Marien Ngouabi (Congo), Dieudonné Tsokini, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Pierre Yvon Ndongo Ibara, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Joseph Zidi, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Henri Yambéné Bomono, Professeur, Université Yaoundé 1 (Cameroun), Jean Félix Yekoka, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Rogacien Tossou, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Université Marien Ngouabi (Congo), Yvon-Norbert Gambeg, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Sophie Pulchérie Tape, Maître de Conférences, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire), Amuri Mpala Lutébélé, Professeur, Université de Lubumbashi (RD. Congo), Didier Ngalebaye, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo).

SOMMAIRE

Éditorial	13
------------------	----

Articles

I. HISTOIRE

Karl Laman et l'évangélisation de la vallée du Niari (1909-1947) : une étude hymnologique Aris Cristel KIBAMBA KIBOULOU, Joseph ZIDI	19
Immigration, religion et schisme politique en Côte d'Ivoire de 1990 à 2010 Kouakou Laurent ASSOUNGA	41
Les procès politiques dans l'histoire congolaise (1968-1978) Étanislas NGODI	57
La politique de développement routier en Côte d'Ivoire de 1960 à 1980 Loukou Bernard KOFFI	81
Korékipra : un village musulman en pays bété (côte d'ivoire) Diakaridja OUATTARA	95
Femme et voile dans la société musulmane au Cameroun du XIX ^e au XX ^e siècle Liliane Dalis ATOUKAM TCHEFENJEM	111
Monseigneur Anatole Milandou, Archevêque Émérite de Brazzaville : vie et œuvres (1946-2021) Armand Brice IBOMBO	143
Le réseau routier ivoirien : contribution d'un système de transport dans la croissance et le développement de la Côte d'Ivoire de 1960 à 2000 Laurent Abé ABÉ	161
Appropriation de la lagune par les Aïzi : patrimonialité et mythe de la domanialité des génies, du XVIII ^{ème} siècle à 1930 Éric PETE	181

Essai d'analyse historique du bellicisme beembe du XVIII ^e au XX ^e siècle	
Serge Rufin KAYA BILALA	203
État de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (2013-2019) : opportunités et défis	
Wend-Vénègda Arsène DIPAMA	223
Les changements sociaux en pays odzokru : les classes d'âge à l'épreuve de la modernité	
Nome Rose De Lima ESSOH	249
Le Conseil de gouvernement de Côte d'Ivoire face aux problèmes de l'éducation de 1957 à 1958	
Yao Marcel KOUAKOU	271
Organisation et problèmes du réseau ferroviaire (CFCO-COMILOG) au Congo de 1921 à 2018	
Bertin Gualbert MBANI	291

II. GÉOGRAPHIE

La commercialisation du riz local en Côte d'Ivoire : acteurs et circuit de distribution dans la région du Goh (centre-ouest de la Côte d'Ivoire)	
Koffi Joachim KOTCHI	315
Les eaux usées dans la ville de Touba (Côte d'Ivoire) : entre pollution du cadre de vie et moyen de production agricole	
Bazoumana DIARRASSOUBA, Karidia DIOMANDÉ	333
Caractérisation des crues et perception endogène des populations dans la basse vallée du bassin versant de l'Ouémé à Bonou au Bénin	
Sophiatou SEIDOU, Hilaire S. AIMADE, Cintia Karen K. A. AHOUANOGBO, Émile Y. ATIYE, Marc SOHOUNNON, Expédit W. VISSIN	351
Les enjeux fonciers et socioéconomiques de l'agriculture urbaine à Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire)	
Tiéoura Hamed COULIBALY	379
L'Histoire des savanes ouest-africaines	
Ali DIABIGUILE	397

Stratégies de sécurisation et modes d'accès au foncier urbain à
Korhogo, au nord de la Côte d'Ivoire
Yéboué Stéphane Koissy KOFFI, Foungnigué Robert OUATTARA 411

Valorisation des potentialités touristiques en faveur du développement
local du département de Kounahiri (Côte d'Ivoire)
Djénan Marie Angèle KARAMOKO 431

III. PHILOSOPHIE

De la légende de l'incapacité du Négro-Africain à philosopher.
Réflexion sur les enjeux du rétablissement de la conscience historique
Anselme MBEMBA-MPANDZOU 447

Le jeu dans l'éducation chez Platon et Aristote : un paradigme pour une
culture de la paix sociale
Koudou François OZOUKOU 473

La continuité et la discontinuité comme marque de progrès scientifique
dans l'épistémologie bachelardienne
Yves Romaric GOLI KOUASSI 479

De l'éducation à l'humanisme chez Jean-Jacques Rousseau : condition
de possibilité de paix et de respect des droits de l'homme dans la
prévention contre l'extrémisme violent au Mali
**Nacouma Augustin BOMBA, Belko OUOLOGUEM, Souleymane
KÉÏTA** 497

La problématique de la propriété foncière en Afrique : une lecture à
l'aune de l'éthique de John Locke
N'guessan Julien KOUAMÉ 515

Crise du paradigme démocratique dans la modernité politique en
Afrique : quelles approches philosophiques ?
Komla FADEME 533

L'avenir de l'espèce humaine et le transhumanisme
Kadio Mathieu ANGAMAN 535

Penser et construire l'Université du présent en Afrique
Ayuba LAWANI 551

ÉDITORIAL

Faut-il le rappeler ? En janvier 2021, malgré les perturbations que connaît le monde à cause de la crise sanitaire due au Covid-19, le Centre Universitaire de Recherche sur l'Afrique (CURA) décidait de lancer un appel à contribution pour le premier numéro de la revue *Ntela* à paraître en juin de la même année. Celui-ci paraîtra dans les délais prescrits, avec des textes venus du Congo, du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire et de la France. La machine était alors lancée.

Il subsistait tout de même quelques incertitudes. L'on se posait, entre autres, les questions de savoir si l'on tiendrait la promesse de produire un numéro par semestre, si l'on aurait assez de textes pour chaque numéro, et surtout, si l'on serait capable de tenir le rythme, de gérer les flots des sollicitations et d'être toujours dans les délais, avec la même rigueur et la même volonté. Pour ce faire, nous nous faisons une promesse : tenir bon, quelles qu'en soient les circonstances et les difficultés. C'est dans cette perspective que, malgré le prolongement de la crise sanitaire, les gestionnaires de la revue *Ntela* vont réussir à faire paraître, en décembre 2021, le numéro deux, en deux volumes. L'engouement des chercheurs à diffuser leurs trouvailles malgré le climat de morosité qui règne en ce moment était tel que, des douze articles que comptait le premier numéro, la revue était passée à une cinquantaine, venus d'horizons variés, mais de plus en plus centrés sur l'espace africain. C'était la preuve que la marche de *Ntela* était appelée à se poursuivre.

Après ce deuxième pas de *Ntela*, somme toute réussi, voici le troisième numéro ! Comme dans le précédent, il compte deux volumes constitués chacun d'articles venus d'horizons différents, de domaines variés, mais toujours liés aux lettres et aux sciences sociales et humaines. C'est ici la preuve évidente du parcours fulgurant que réalise la revue *Ntela* dans sa contribution à la diffusion des résultats sur la recherche en Afrique. C'est aussi la preuve de l'audience dont elle bénéficie progressivement de la part des Universitaires africains et de la diaspora. La tâche s'avère ardue, interminable et grande, mais noble. Voilà pourquoi le CURA mobilise toutes ses ressources afin de mériter la confiance que lui témoigne la communauté savante et universitaire.

Depuis les temps les plus anciens, l'Afrique s'est toujours placée du côté de l'histoire, soit en tant qu'actrice, soit comme victime des dynamiques qui expliquent la marche du monde. Les épisodes de la traite négrière écumante et de la colonisation ont été particulièrement

violents pour elle. Heureusement, ceux-ci n'ont guère réussi à ôter à l'Afrique ce qu'elle a de plus cher : son identité construite autour de ses us et coutumes, ses valeurs culturelles fondamentales qui constituent l'étiquette de son âme et qui proclament la beauté de son humanisme.

En effet, même après les chroniques de l'esclavage et de la colonisation, l'Afrique est restée un « continent convoité », menacé par de graves crises, des violences terribles et des perturbations conjoncturelles et structurelles. Leurs *modus vivendi* sont régulièrement interrogés, tant les défis que l'Afrique est appelée à relever restent permanents. La vie rurale et urbaine, les avatars politiques des choix opérés dans les sphères publiques, les épidémies, les violences de tous genres, les mutations imposées par les prouesses des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, le terrorisme, les migrations, la faim, les changements climatiques et leurs conséquences subséquentes, les crises institutionnelles et éducatives, le foncier, sont autant de problèmes complexes qui se présentent aux Africains en termes de défis à relever. *Ntela* observe que les universitaires africains, chacun dans son domaine, investissent davantage le champ de ces questions, pour interroger la place de l'Afrique dans le monde et pour évaluer ses capacités de résilience en vue d'être maître de son destin. C'est dire que l'engouement des chercheurs africains vis-à-vis des problèmes qui minent leurs sociétés et face aux enjeux de l'heure est une attitude qui tend à réduire significativement le vaste pré-carré de réflexions et d'analyses que des chercheurs venus d'ailleurs se sont taillé en Afrique depuis des lustres.

C'est là un signe positif ! Positif aussi est ce choix d'ouvrir des brèches entre chercheurs afin qu'ils se placent sur des trajectoires des courants féconds. Le choix de *Ntela* d'être une revue interdisciplinaire est totalement assumé, car il permet un dialogue entre disciplines, entre auteurs, ainsi que cela s'observe à travers les articles publiés dans ce 3^e numéro. Ce premier volume compte vingt-neuf textes, repartis de la manière suivante : quatorze textes consacrés aux sciences historiques, sept d'obédience géographique et huit d'essence philosophique. Dans ce volume, l'Histoire se fait la part belle.

Dans les textes de ce volume, quelles qu'en soient les approches et les orientations choisies, les auteurs s'intéressent aux sociétés africaines d'hier et d'aujourd'hui, dans leur variété identitaire, leur complexité phénoménologique et leur diversité culturelle. Tout cela pour dire que l'Afrique est une et plurielle. Les problématiques saillantes y tournent autour du développement socioculturel et économique, des religions,

des croyances, de leur incidence sur l'environnement socioculturel et sur les questions d'altérité. En félicitant les auteurs pour cet investissement spirituel et intellectuel, *Ntela* souhaite une bonne pérégrination savante à ses lecteurs !

Professeur Yvon-Norbert Gambeg
Directeur de publication

III. PHILOSOPHIE

De l'éducation à l'humanisme chez Jean-Jacques Rousseau : condition de possibilité de paix et de respect des droits de l'homme dans la prévention contre l'extrémisme violent au Mali

Nacouma Augustin BOMBA*

Belko OUOLOGUEM**

Souleymane KÉÏTA***

Résumé

Depuis 2012, le Mali est confronté à une crise sécuritaire multidimensionnelle caractérisée par une violence extrême impliquant la violation des droits de l'homme. Plus de la moitié de son territoire est aujourd'hui occupé par des groupes armés extrémistes et terroristes dont les attaques à répétition ne cessent d'endeuiller les populations. Ces attaques sont la conséquence des conflits intercommunautaires occasionnant en même temps des déplacés internes. Ainsi, le pays présente un tableau de violences meurtrières et violations des droits les plus fondamentaux de l'homme, comme la vie et la liberté. Pour penser un espace socio-politique malien plus apaisé et plus favorable au respect et à la défense des droits de l'homme, la pensée éducative de Jean-Jacques Rousseau peut nous servir de théorie paradigmatique. Rousseau veut former un être raisonnable et capable de sociabilité : vivre en paix avec ses semblables dans le respect de leur droit le plus fondamental qu'est la liberté. C'est cela l'éducation à l'humanisme, qui se révèle comme un gage pour la construction d'une société ou d'un État républicain et démocratique dont la sociabilité ou le vivre-ensemble et la culture de paix et de la liberté sont des valeurs partagées. Ce qui, au Mali, pourrait être un rempart contre

*Maitre – Assistant, DER Philosophie, Faculté des Sciences Humaines et Sciences de l'Éducation (FSHSE), Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB) (Mali) / E-mail : bombaauguste@yahoo.fr

**Maitre de Conférences, DER Philosophie, Faculté des Sciences Humaines et Sciences de l'Éducation (FSHSE), Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB) (Mali) / E-mail : belko_wologueme@yahoo.fr

***Maitre – Assistant, DER Philosophie, Faculté des Sciences Humaines et Sciences de l'Éducation (FSHSE), Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB) (Mali) / E-mail : skeita61@yahoo.fr

l'extrémisme violent, l'insécurité perpétuelle et la violation des droits de l'homme. L'objectif de cet article est de déterminer les moyens de prévention de l'extrémisme violent au Mali, à travers l'élaboration des paradigmes philosophiques de promotion de la culture de paix à la lumière de la pensée de Jean-Jacques Rousseau, d'une part, et, d'autre part, les mécanismes qui garantissent le développement socio-politique et économique au Mali. Les hypothèses, élaborées à partir de cet objectif, sont les suivantes : la culture de paix constitue un moyen de prévention de l'extrémisme violent au Mali ; la pensée éducative de Jean-Jacques Rousseau sert de théorie paradigmatique pour la réalisation d'un espace apaisé et propice au respect des droits de l'homme. Pour atteindre cet objectif, notre démarche sera à la fois phénoménologique et synthétique.

Mots-clés

Droits de l'homme, Éducation, Extrémisme, Humanisme, Paix, Rousseau.

Abstract

Since 2012, Mali has faced a multidimensional security crisis characterized by extreme violence involving the violation of human rights. More than half of its territory is today occupied by extremist and terrorist armed groups whose repeated attacks continue to mourn the population. These attacks are the consequence of inter-community conflicts causing at the same time internal displacements of people. Thus, the country presents a picture of deadly violence and violations of the most fundamental human rights, such as life and freedom. To think about a Malian socio-political space that is more peaceful and more favorable to the respect and defense of human rights, the educational thought of Jean-Jacques Rousseau can serve as a paradigmatic theory. Rousseau wants to form a reasonable being capable of sociability: to live in peace with his fellow men in respect of their most fundamental right which is freedom. This is education in humanism, which is revealed as a guarantee for the construction of a society or a republican and democratic State whose sociability or living together and the culture of peace and freedom are shared values. The foregoing, in Mali, could be a bulwark against violent extremism, perpetual insecurity and the violation of human rights. The objective of the paper is to determine the means of preventing violent extremism in Mali, through the development of philosophical

N. A. Bomba, B. Ouologuem, S. Kéïta : De l'éducation à l'humanisme...

paradigms for the promotion of the culture of peace in the light of the thought of Jean-Jacques Rousseau on the one hand and on the other hand, the mechanisms that guarantee socio-political and economic development in Mali. The hypotheses, developed from this objective, are as follows: the culture of peace constitutes a means of preventing violent extremism in Mali; the educational thought of Jean-Jacques Rousseau serves as a paradigmatic theory for the realization of a peaceful space conducive to the respect of human rights. To achieve this objective, our approach is based on both phenomenological and synthetic ones.

Keywords

Human rights, Education, Extremism, Humanism, Peace, Rousseau.

Introduction

Depuis 2012, le Mali est confronté à une crise sécuritaire sans précédent. Celle-ci est consécutive à l'apparition de la rébellion et de différents conflits intercommunautaires dont l'une des conséquences majeures est la violation des droits fondamentaux, et notamment le droit à la vie et à la liberté. Le massacre de la population du village d'Ogossagou, perpétré le 23 Mars 2019 par des individus non identifiés, en est une parfaite illustration. Or, attribuées aux groupes extrémistes, ces violences perpétuelles cultivent dans la conscience des populations des sentiments négativistes, tels que la peur, le repli sur soi, le refus de l'autre, la haine, voire la xénophobie. De fait, ces sentiments deviennent des semences de conflits sociaux ; car ils se manifestent et se développent, non seulement au niveau des comportements individuels, mais aussi à travers des groupes communautaires. Dès lors, se constituant en obstacles majeurs à la culture et à l'instauration de la paix sociale, ces sentiments ou comportements de repli identitaire, de rejet de l'autre ou de xénophobie intercommunautaire ne sauraient contribuer au développement de l'espace socio-politique malien. Mais, quelles sont les causes fondamentales de ces sentiments de repli sur soi ou identitaire, d'une part, et de rejet de l'autre ou de xénophobie, d'autre part ? Quels mécanismes socio-politiques pourrait-on mettre en place pour pouvoir instaurer la paix sociale et assurer le développement socio-politique et économique au Mali ?

Pour donner sens à ce questionnement philosophique sur l'instauration de la paix et le développement du Mali, la philosophie de l'éducation de Jean-Jacques Rousseau peut nous servir de paradigme ou de fondement théorique. En effet, si par le « contrat social » l'on peut « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et le bien de chaque associé... » (Cf. J.-J. Rousseau, 2001, p. 56), par contre, c'est par le biais de l'éducation à l'humanisme que l'on pourrait replacer l'homme dans un ordre tel qu'il échappe à la confusion et au chaos créés par l'organisation sociale et retrouve sa véritable nature qui fait de lui un être naturel, bon, raisonnable, disposé à la sociabilité. C'est dire donc que la théorie éducative de Rousseau peut servir de paradigme, non seulement de la culture de paix et du respect des droits de l'homme, mais aussi de prévention contre l'extrémisme violent au Mali.

Ainsi, l'objectif de cet article est de déterminer les moyens de prévention de l'extrémisme violent au Mali, à travers l'élaboration des paradigmes philosophiques de promotion de la culture de paix à la lumière de la pensée de Jean-Jacques Rousseau, d'une part, et, d'autre part, les mécanismes qui garantissent le développement socio-politique et économique au Mali.

Pour ce faire, notre démarche sera à la fois phénoménologique et synthétique : Phénoménologique, par l'exposé analytique de la situation de violence et d'insécurité qui règne dans les pays du sahel, et particulièrement au Mali ; Synthétique, par le paradigme éducatif à l'humanisme que Rousseau met en évidence, non seulement comme fondement de la culture de paix et du respect des droits de l'homme, mais aussi comme possibilité théorique de prévention de l'extrémisme violent au Mali.

De ce fait, notre dissertation s'articulera autour de trois points. Premièrement, nous allons parler des causes, modes opératoires et conséquences de l'insécurité au Mali. Deuxièmement, nous allons démontrer comment le paradigme éducatif de Rousseau peut être une éducation à l'humanisme et un fondement pour la culture de la paix. Enfin troisièmement, nous allons proposer des mécanismes théoriques du développement socio-politique comme conditions de la culture de la paix et de prévention de l'extrémisme violent au Mali.

1. Des causes, modes opératoires et conséquences de l'insécurité au Mali

De nos jours, l'actualité dans les États du sahel, et particulièrement au Mali, est dominée par la situation d'insécurité généralisée, occasionnée par les différents conflits. Les causes et les modes opératoires de conflits sont à rechercher dans les attaques perpétrées par les groupes armés. Dans cette situation, le respect des droits de l'homme reste une perpétuelle quête.

1.1. De l'extrémisme violent comme causes de l'insécurité au Mali

L'extrémisme violent est l'une des causes d'insécurité, non les moindres, au Mali. En effet, les multiples et diverses formes de violences que connaît le Mali, depuis la crise politico-sécuritaire de 2012, sont l'expression manifeste de l'extrémisme à cause du caractère excessif des revendications à connotation politique et religieuse. Car, la principale revendication la rébellion du MNLA (Mouvement National de Libération de l'Azawad) est l'indépendance du territoire de l'Azawad. Cette rébellion a favorisé l'émergence sur le territoire malien des groupes djihadistes, qui ont exigé l'application de la sharia dans les zones occupées. C'est la raison pour laquelle, nous pensons que la violence à caractère extrémiste caractérise les conflits au Mali depuis le début de la crise politico-sécuritaire. Or, l'extrémisme est en soi toujours violent ; et lorsque l'on parle de violence, l'on parle d'insécurité. Par conséquent, les deux sont intimement liées. En d'autres termes, la violence, sous toutes ses formes, provoque l'insécurité, surtout dans un contexte de conflit.

Ainsi, de l'éclatement de la crise multidimensionnelle jusqu'à ces derniers moments, où l'on constate une légère amélioration de la situation sécuritaire, les groupes armés terroristes, djihadistes et narcotrafiquants ont perpétré des attaques contre l'armée et la population civile ; et le nombre de victimes augmente chaque année. Nous notons que la situation sécuritaire se dégrade davantage au Nord et se reprend sur le Centre, le Sud et l'Ouest du pays, à partir de 2015 ; malgré la signature de deux accords pour la paix entre l'État et les différents protagonistes à Ouagadougou en 2013 et à Alger en 2015. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les groupes armés se sont multipliés ou se sont fédérés. C'est ainsi que nous notons, entre autres, l'apparition de la Plateforme des mouvements du 14 juin d'Alger, de

la coordination des mouvements de l’Azawad, de Jamaat Nosra al-Islam wal Muslimin (JNIM). Ce dernier est particulièrement actif au Nord et au Centre du pays, dans les zones où l’État est absent sous sa forme régaliennne. Dans sa *note sur les tendances des violations et atteintes aux droits de l’homme et au droit international humanitaire au Mali*, la MINUSMA fait état d’actes de violence contre les civils :

Au cours du second trimestre, les groupes tels que JNIM et autres groupes similaires ont causé le plus d’actes de violence à l’encontre des civils. Selon les informations collectées par la DDHP, ils ont été responsables de 54 % des personnes tuées, blessées et enlevées. Les principaux cercles touchés par ces exactions sont restés ceux de Douentza (région de Douentza), de Djenné et Mopti (région de Mopti), de Gao et Ansongo (région de Gao) et de Ménaka (région de Ménaka). Toutefois, avec le temps, les activités de ces groupes se sont étendues vers les cercles du sud du pays, notamment dans les régions de Ségou et Sikasso (MUNISMA/DDHP, 2021, p. 4).

Cet extrait de note est révélateur de la situation généralisée de l’insécurité à travers le pays, à cause des actes de violence et de terreur des groupes armés sur les populations. En d’autres termes, ces violences sont l’expression d’une situation sécuritaire en véritable déliquescence au Mali. Si l’extrémisme violent est la cause de l’insécurité, ses conséquences sont diverses et liées les unes aux autres, et peuvent se traduire dans le déplacement interne des populations, la peur de l’autre et les conflits intercommunautaires. En effet, la conséquence manifeste de l’insécurité est le déplacement massif des populations vers la capitale ou le reste du pays. Selon le CGRA (2020, p. 41-42), « Les chiffres de l’OCHA pour les sept premiers mois de 2020 indiquent un nombre de 287.496 personnes déplacées internes (PDI). De juin à juillet 2020, le nombre de PDI a augmenté de 8 % soit 20.665 personnes déplacées de plus en espace d’un mois ». Ces déplacements massifs des populations transmettent la peur chez l’une ou l’autre communauté, qui pourtant vivaient à proximité ou se côtoyaient depuis longtemps, d’autant plus que les déplacés arrivent avec des désirs de vengeance. Ainsi, les conflits entre les communautés se créent et sont nourris par les violences, surtout djihadistes. Celles-ci sont souvent mêlées aux conflits inter ou intra-communautaires qui, pour la plupart du temps, sont fomentés et

N. A. Bomba, B. Ouologuem, S. Kéïta : De l'éducation à l'humanisme...

attisés par ces mêmes groupes. Internal Crisis Group, dans son rapport de Novembre 2020 a pu noter ceci :

L'arrivée de groupes jihadistes en 2015-2016 enclenche une spirale meurtrière. Leurs attaques contre des personnalités dogons accusées de collaborer avec l'État ont amené des membres de la communauté dogon à créer un mouvement d'autodéfense, Dana Ambassagou (« les chasseurs qui se confient à Dieu »), qui se déclare en guerre contre les jihadistes. Certains de ses combattants s'attaquent à des civils, peul pour la plupart, accusés de collaborer avec l'ennemi. En représailles, des groupes armés peul, jihadistes ou non, s'en prennent à des Dogon (ICG, 2020, p. i)

Ils profitent de leur implantation dans ses zones, non seulement pour raviver les rivalités anciennes entre les communautés, mais aussi pour faire des recrutements sur une base ethnique. Ils s'en prennent aux personnalités des communautés vivant dans leur zone d'occupation, qu'ils accusent être de connivence avec les autorités ou les forces de défenses et de sécurité. Et ces deux communautés se livrent à des représailles les unes contre les autres, créant un climat d'insécurité, de méfiance entre elles. Le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides nous renseigne que, dans le cadre des conflits intra et intercommunautaires, « *durant les six premiers mois de 2020* » de violents conflits ont opposé « les communautés peul et dogon et leurs milices, initialement créées pour défendre leur communauté mais de plus en plus souvent impliquées dans des attaques » qui « ont causé la mort de 352 personnes, principalement dans la région de Mopti et Ségou » (CGRA, 2020, p.24-25). Le caractère extrémiste de ces violences a comme corollaire le refus de l'autre ou le repli sur soi. L'on pourrait qualifier cette attitude de xénophobie ou de la volonté de puissance aux dépends de l'autre. Le vivre-avec ou le vivre-ensemble des communautés commence à devenir le vivre-à-côté les uns des autres ; non pas dans une indifférence apaisée, mais dans une différence conflictuelle :

La dynamique de la peur et de la vengeance oblige chacun à se positionner en faveur de son camp. Des communautés peul et dogon se replient dans leurs zones d'influence respectives sous la protection de leurs groupes armés, établissant ainsi une séparation de fait entre communautés (ICG, 2020, p. 4).

Ainsi, non seulement, les différentes communautés ont tendance à se replier sur soi, mais aussi mettent en place des groupes d'auto-défense pour assurer leur sécurité. La peur de l'autre ou du refus de l'autre sont les conséquences manifestes de ces violences à caractère extrémiste.

1.2. De la négation des droits de l'homme comme fondements théoriques des groupes extrémistes et conséquences de l'insécurité au Mali

De la rébellion indépendantiste du MNLA (Mouvement National de Libération de l'Azawad), qui a occasionné l'invasion des groupes djihadistes et narcotrafiquants, aux différents conflits manifestes ou latents entre les communautés qui ont toujours partagé le même espace vital, le nord et le centre du Mali présentent un tableau de dégradation et de violation des droits les plus fondamentaux de l'homme que sont la vie et la liberté à cause de la violence inouïe. La situation conflictuelle est l'expression manifeste de violence non seulement physique, mais aussi psychologique occasionnée par la précarité sécuritaire que connaît notre pays. En d'autres termes, la situation de conflit est un terreau favorable à la violation des droits. Les conflits, quel que soit leur nature, se donnent comme des lieux favorables aux violations des droits de l'homme ; au point où ils deviennent comme intimement liés. C'est pendant les conflits que l'on assiste le plus à des violations des droits de l'homme. En ce sens, plusieurs acteurs peuvent se rendre comptables des violations de droits à travers les violences. Nous avons d'un côté, les groupes armés et les communautés, et de l'autre côté, les forces régulières nationales et internationales.

Malgré la signature de l'accord pour la paix, la FIDH (Fédération Internationale pour les Droits Humains) et l'AMDH (Association Malienne des Droits de l'homme) ont pu noter que

les groupes armés terroristes, pro-gouvernementaux, et ex-rebelles continuent de perpétrer de nombreuses violations des droits humains qui ont provoqué au moins 210 morts et 250 blessés au cours de l'année 2015 et au début de l'année 2016 dont une majorité de civils. Ces groupes armés seraient responsables d'une douzaine de disparitions forcées au cours de l'année 2015. Dans certains cas, l'identité précise du groupe armé n'est pas connue laissant penser que certains auteurs de ces graves violations pourraient être liés à des groupes maffieux (FIDH/ AMDH, 2016, p. 3).

N. A. Bomba, B. Ouologuem, S. Kéïta : De l'éducation à l'humanisme...

Nous notons ici que les droits à la vie et à l'intégrité physique des personnes sont atteints à travers les violences. En plus de ces droits, il y a le droit à l'éducation qui sérieusement touché, à travers les attaques contre les écoles et leur fermeture par certains groupes armés terroristes :

Au cours du second semestre, au moins huit écoles primaires ont été attaquées et leurs matériels et équipements scolaires incendiés. Leurs enseignants et les parents d'élèves ont également été menacés s'ils continuaient à fréquenter ces écoles. Les cercles de Gourma Rharous (région de Tombouctou), de Mopti et Koro (région de Mopti), de Koutiala (région de Sikasso) et de Ménaka (région de Ménaka) ont été particulièrement affectés par ce phénomène au cours du second semestre (MUNISMA/DDHP, 2021, p. 5).

Les communautés, à travers les conflits intra et intercommunautaires, sont impliquées dans les actes de violations de droits. Lors des attaques ou des représailles aux attaques, les milices armées ou les groupes d'auto-défenses se rendent coupables d'exécution sommaire, d'incendie d'habitation, de grenier, d'enlèvement de personnes et de bétails. A titre d'illustration, le CGRA (2020, p. 32) note que « durant le deuxième trimestre, les groupes d'autodéfense se sont rendus responsables de 232 abus des droits de l'homme, dont 172 meurtres, 21 atteintes à l'intégrité physique et 39 enlèvements ».

Les forces armées nationales et internationales, dans leurs actions de luttres contre le terrorisme, sont souvent indexées d'avoir commis des violations des droits humains. Au cours des opérations anti-terroristes, il peut arriver que certains soient victimes de violences ou de tortures lors des arrestations. Si, ces opérations enregistrent des succès, car elles permettent de neutraliser et d'arrêter des terroristes, elles peuvent enregistrer des dommages collatéraux.

Dans ce contexte de conflits, qui s'offre comme cadre de non-respect des droits de l'homme, les libertés individuelles et collectives et les vies sont atteintes, jusque dans leurs essences. Par conséquent, la paix n'a pas de droit de cité. L'on pourrait se poser la question de savoir comment concevoir et promouvoir la paix et le respect des droits de l'homme comme prévention contre l'extrémisme violent dans un espace socio-politique, comme celui du Mali ?

De nos jours, penser les droits de l'homme, comme normes d'un espace socio-politique éthique exige une culture à l'éducation citoyenne, une éducation aux droits de l'homme. Autrement dit, pour adopter une attitude positive, aboutissant à un comportement juste de l'homme vis-à-vis d'autrui, un minimum d'éducation est nécessaire. C'est pourquoi, nous voulons, dans le second point, faire l'exposé du paradigme éducatif de Rousseau, pour mieux comprendre comment celui-ci se donne comme une éducation à l'humanisme. Si, Rousseau propose un paradigme éducatif qui humanise ; alors, le recours à ce paradigme rousseauiste est de l'ordre de la nécessité.

2. Du paradigme éducatif rousseauiste comme fondement de la culture de paix et du respect des droits de l'homme

Notre réflexion consistera, ici, à démontrer que le paradigme éducatif que Rousseau est une éducation à l'humanisme. En effet, le discours philosophique qui marque l'époque des lumières est fortement teinté d'humanisme. Par conséquent, il n'est pas surprenant de voir désormais l'éducation s'identifier au devoir d'humanisation. C'est pourquoi, selon J. Maritain (1959, p. 26) « l'éducation de l'homme est un éveil humain ». Tout être humain qui naît doit devenir humain, et le processus qui le fait devenir humain, accéder à l'humanité est l'éducation. E. Kant (1993, p. 73) écrit à cet effet : « L'homme ne peut devenir homme que par l'éducation. Il n'est que ce que l'éducation fait de lui ». Ce propos de Kant sur l'enjeu de l'éducation est l'écho fidèle de l'Emile : « On façonne les plantes par la culture, et les hommes par l'éducation » (J.-J. Rousseau, 1969, p. 82). N'est-ce pas par l'éducation que l'on parvient à l'humanisme ? L'éducation elle-même n'est-elle pas une quête d'humanisme ?

2.1. Du paradigme éducatif comme quête d'humanisme

Le projet éducatif de Rousseau est la formation d'un être raisonnable et capable de sociabilité ; c'est-à-dire un homme capable vivre en paix avec ses semblables dans le respect de leur droit le plus fondamental, qu'est la liberté. En ce sens, le paradigme éducatif de Rousseau est une « quête d'humanisme » qui s'élabore dans un procès. Par ce concept, nous voulons signifier le versant éthique de l'éducation qui consiste à rechercher les qualités humaines ; c'est-à-dire, ce qui fait que l'on reconnaît l'humanité de l'homme. En d'autres termes, nous

N. A. Bomba, B. Ouologuem, S. Kéïta : De l'éducation à l'humanisme...

voulons signifier que l'éducation est fondamentalement le perfectionnement de l'humanité, ou encore la dignité et l'excellence de l'espèce humaine. Cette quête de l'humanisme a toujours préoccupé Rousseau (1969, p. 138) au point qu'il pose la question : « *Quelle sagesse y a-t-il pour vous hors de l'humanité ?* ». Cette question nous recentre davantage sur l'objet qu'il attribue à son œuvre *Emile ou de l'éducation* :

Notre véritable étude est la condition humaine. Celui d'entre nous qui sait le mieux supporter les biens et les maux de cette vie est à mon gré le mieux élevé : d'où il suit que la véritable éducation consiste moins en préceptes qu'en exercices (J.-J. Rousseau, 1969, p. 88).

Autrement dit, la condition humaine à laquelle il faut parvenir s'effectue par le truchement de l'éducation à l'endurance aux normes de la nature. Celle-ci est plus un ensemble d'exercices que de préceptes. Pour une endurance aux normes de la nature, Rousseau préconise l'éducation selon la nature. Celle-ci vise à replacer l'homme dans l'ordre de la nature, en le faisant échapper à la confusion et au chaos créés par l'organisation sociale, d'où l'objet de son œuvre *Emile ou de l'éducation*. Ainsi, pour A. Touraine (1992, p. 36), le but de l'éducation est donc de former un être naturel, bon, raisonnable et capable de sociabilité. En tant que phénomène culturel, elle se donne comme lieu où l'humain doit se construire dans la liberté et pour la liberté. Toutes les règles de l'éducation doivent découler du but final qui lui est assigné : la liberté.

L'éducation selon la nature, non seulement mettra tout en place pour préserver la chance de la liberté en chacun, mais aussi pour conserver « *l'homme de la nature* » et ne pas le laisser dégénérer dans « l'homme de l'homme »¹ (J.-J. Rousseau, 1969, p. 385). La norme de la nature est la seule chance et source de régénération. La nature ou encore l'ordre naturel est, avant toute chose, « un principe d'ordre et une norme dont l'homme n'est pas l'auteur » (Y. Lorvellec, [Article

¹ Il faut noter que Rousseau fait allusion au fait que chaque homme est formé par trois maîtres, à savoir : la nature, les choses et les hommes : « Le développement interne de nos facultés et de nos organes est l'éducation de la nature ; l'usage qu'on nous apprend à faire de ce développement est l'éducation des hommes ; et l'acquis de notre propre existence sur les objets qui nous affectent est l'éducation des choses » (J.-J. Rousseau, 1969, p. 83).

en ligne]). Eduquer selon le principe d'ordre dont l'homme n'est pas auteur est une éducation à la nécessité. Autrement dit, l'éducation selon la nature ou encore l'ordre naturel est une formation à la nécessité², car il s'agit, non seulement de baliser les vices de l'enfant, mais aussi de le préparer à l'endurance, « *car il est de la nature de l'homme, écrit-il, d'endurer patiemment la nécessité des choses* » (J.-J. Rousseau, 1969, p. 156). L'endurance aux normes de la nature est une éducation à la nécessité.

Celle-ci est un processus d'humanisation, car elle forme le cœur de l'individu à l'humanisme. L'éducation à la nécessité est comme un moment de négation, qui donne à l'enfance le temps de mûrir. Elle protège l'enfant contre l'effet corrompteur de la société et aboutit à la perfectibilité de l'homme. En d'autres termes, elle tend à la perfection. La formation à l'endurance, à la nécessité, non seulement permet à l'homme de se perfectionner, mais aussi d'apprendre à respecter les droits des autres. L'éducation comme quête d'humanisme se donne, pour ainsi dire, comme le fondement d'une culture de la paix et du respect des droits de l'homme, car elle prépare à une intégration sociale réussie, à travers l'humanisme.

2.2. Du paradigme éducatif comme perfectibilité

Pour Rousseau, la perfectibilité désigne une hypothèse logique nécessaire pour comprendre comment, de fait, l'homme peut progresser. Ainsi, elle peut être entendue comme le progrès de l'homme dans l'humanité, car c'est une qualité que seul l'homme possède : « *Il y a une autre qualité très spécifique ..., c'est la faculté de se perfectionner ; faculté qui, à l'aide des circonstances, développe successivement toutes les autres, et réside parmi nous tant dans l'espèce que dans l'individu* » (J.-J. Rousseau, 1964, p. 142).

En effet, Rousseau emploie cet outil conceptuel pour comprendre comment l'homme peut progresser, à la différence de l'animal qui reste à la fixité instinctive. La perfectibilité est donc une qualité, une

² La nécessité se pose comme solution au problème suivant : comment éviter que l'enfant prenne la mauvaise habitude de n'agir que par caprice et de n'obéir que par intérêt ? Rousseau oppose les notions suivantes : la demande et le besoin, l'obéissance et la nécessité. Le besoin renvoie à la nécessité naturelle, tandis que la demande renvoie au caprice de la volonté. Quant à l'obéissance, elle renvoie à la soumission en se conformant à ce qui est ordonné, tandis que la nécessité est le caractère de ce qui ne peut pas ne pas être. Besoin et nécessité relèvent alors de l'ordre naturel et fondent l'obéissance désintéressée.

N. A. Bomba, B. Ouologuem, S. Kéïta : De l'éducation à l'humanisme...

aptitude à développer toutes les facultés humaines en fonction des circonstances empiriques et contingentes. Elle est la condition de la liberté humaine parce qu'elle porte à son accomplissement ce que la nature et la nécessité ont contribué à former, à savoir l'humanisme. Autrement dit, l'éducation doit se faire selon l'ordre naturel pour que l'individu se raffermisse davantage et que se développe en lui l'homme naturel. L'éducation selon l'ordre naturel est une condition de perfectibilité de l'homme. La perfectibilité est la possibilité pour l'homme de progresser dans l'humanité grâce à l'éducation. Ainsi, au fond de l'éducation réside le grand secret de la perfection de la nature humaine. En ce sens, elle permet d'opérer le passage de l'insociabilité à la sociabilité, de l'animalité à la rationalité. Ainsi, la perfectibilité est gage de sociabilité ou de vivre-ensemble dans le respect des valeurs partagées comme la liberté.

Le progrès dans l'humanité ou encore la perfectibilité, à travers l'éducation, se fait dans une synthèse entre la nature et la culture. L'éducation doit permettre la synthèse entre la valeur de la nature comme source de l'excellence humaine et la société. La synthèse consiste en une réconciliation de l'individu avec sa nature propre. En d'autres termes, l'éducation doit permettre à l'individu de revenir à son être authentique au milieu du réel social. Ainsi, l'individu sera, au sein de la société, cet « *homme de la nature* » qui, « *enfermé dans le tourbillon social [...], ne s'y laisse entraîner ni par les passions, ni par les opinions des hommes* » (J.-J. Rousseau, 1969, p. 387). Mais, qui voit par ses yeux, sent par son cœur, et qui ne se laisse gouverner par aucune autorité sauf celle de sa propre raison. Dans la conciliation entre nature et société, l'éducation devient, pour l'individu, un effort pour s'humaniser dans le respect de la liberté d'être humain qu'il est. Dans cette perspective, F. Morandi (2003, p. 74) assigne à l'*Emile* l'objectif d'éduquer selon l'ordre naturel et d'apprendre à vivre en tenant compte de la liberté de droit : « *La fonction ultime de l'éducation, en liaison avec le droit, lui aussi fondé sur la liberté humaine, est de permettre l'union comme développement de la nature dans la culture* ». Abordant dans le même sens, J. Maritain (1959, p. 31) écrit :

L'éducation de l'homme doit avoir le souci du groupe social et préparer l'enfant à y jouer un rôle. [...], autrement dit, guider le développement de la personne humaine dans la sphère sociale en éveillant et en affermissant le sens de sa liberté comme celui de ses obligations et de ses responsabilités.

En effet, du point de vue social, l'homme est la résultante de plusieurs données de l'éducation qu'il reçoit de son milieu. À travers la fonction socialisante de l'éducation, ces données façonnent le comportement de l'individu. Ainsi, l'attitude que l'on adopte vis-à-vis d'autrui trouve ses fondements dans la « culture », c'est-à-dire la socialisation par l'éducation. C'est elle qui façonne la personnalité de l'individu. Or, cette personnalité est ce qui conditionne l'attitude de défense des valeurs fondamentales de l'homme. Par conséquent, l'éducation est une exigence pour que la personnalité soit façonnée aux vertus de l'altruisme, de la justice, de la tempérance, etc. Ces vertus peuvent être des fondements de la culture de paix et du respect de l'autre.

3. Des mécanismes théoriques du développement socio-politique comme conditions de la culture de la paix et de prévention de l'extrémisme violent au Mali

La prévention de l'extrémisme violent est gage de stabilité et de développement socio-politique du Mali. Pour garder une certaine culture démocratique respectueuse des droits de l'homme, il est une exigence de procéder à une éducation qui favorise l'émergence d'attitude humaniste, c'est-à-dire, la capacité de reconnaissance de l'autre comme une fin soi. À cet effet, le paradigme éducatif de Rousseau, comme éducation à l'humanisme, peut servir de rempart contre l'extrémisme violent.

3.1. Des mécanismes théoriques du développement socio-politique comme conditions de la culture de la paix

Face au contexte d'insécurité marquée par l'extrémisme violent, un espace de liberté où les droits de l'homme sont effectifs ne se donne-t-il pas comme propice à la paix ? Pour ce faire, il faut une éducation à la paix. Celle-ci peut s'entendre comme l'acquisition d'un ensemble de comportements qui traduisent l'ouverture à l'altérité dans l'acceptation et le respect de sa différence et sa liberté. Pour que s'établisse la paix, il faut une éducation capable de réfréner les excès de colère et les désirs de vengeance, sources de destruction. En d'autres termes, si l'on veut inverser les tendances et rompre avec la culture de la violence, c'est à la jeunesse qu'il faut inculquer de nouveaux réflexes à travers une efficace éducation à la paix. Car, elle

N. A. Bomba, B. Ouologuem, S. Kéïta : De l'éducation à l'humanisme...

constitue un terreau favorable de recrutement pour les groupes armés terroristes.

La fameuse formule de l'acte constitutif de l'UNESCO, l'instance des Nations Unies chargée de l'éducation, de la science et de la culture, ne stipule-t-il pas que : « ... *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix ?* » (UNESCO, 2004, p. 7). En effet, Rousseau a proposé l'éducation comme remède à la déperdition sociale et morale de l'homme, en vue de le préparer à une intégration sociale idéale qu'il projette dans *Du contrat social*. Pour ce faire, il fait de la raison le but de l'éducation. Celle-ci a pour finalité la formation d'un homme raisonnable. La raison, étant la faculté qualificative de l'homme, se donne comme lieu où se construit toute l'humanité de l'homme. En ce sens, elle est le lieu par excellence où se forment les bonnes attitudes qu'un homme doit avoir, entre autres la défense de la paix. Ainsi, l'être raisonnable formé par suite de l'éducation devient un homme dont l'esprit est élevé à la culture de la paix.

À travers cet être raisonnable, dont l'esprit s'élève à la paix, il est question de parvenir, en réalité, à façonner une personnalité authentique, c'est-à-dire, un homme réconcilié avec son être, ramené auprès de sa nature propre à travers l'éducation. Il s'agit de façonner, à travers le paradigme éducatif de Rousseau, une personnalité authentique qui ne soit pas pervertie ou corrompue par les vices. C'est cette personnalité naturelle ou authentique qui, non seulement fonde l'attitude de défense et de respect des valeurs humaines, mais aussi le rend capable d'établir des rapports sociaux éthiques. Autrement dit, puisque l'homme est fait pour vivre en société, son être authentique que l'éducation lui fait découvrir doit servir de trame de fond sur laquelle se construit l'éthicité de ses rapports sociaux. Pour que l'être humain soit reconnu comme valeur sacrée, il est nécessaire que par la médiation de l'éducation, l'individu retrouve son être authentique et découvre son sens ultime.

Lorsque la personnalité authentique de chaque individu est façonnée, de sorte qu'il acquiert une attitude de défense et de respect des valeurs humaines, une dynamique citoyenne se met en place. Celle-ci construit dans l'esprit de chaque citoyen « *la valeur du respect des différences, de la liberté d'expression et le sens du bien commun* » (P. A. N'Dah ?, 2006, p. 157). C'est à travers cette

dynamique que l'on pourra, non seulement, faire face à l'arbitraire et aux abus de toutes sortes que peut entraîner l'extrémisme violent, mais aussi amorcer le développement socio-politique du Mali.

3.2. Des mécanismes théoriques du développement socio-politique comme conditions de prévention de l'extrémisme violent

Pour que la prévention contre l'extrémisme violent soit efficace, il est impératif de former les jeunes aux droits de l'homme : « *Les jeunes doivent être formés à la reconnaissance de l'homme en tant que valeur sacrée, finalité de toute action, qu'elle émane de la sphère publique ou de la sphère privée* » (P. A. N'Dah ?, 2006, p. 157). L'éducation aux droits de l'homme permet de reconnaître l'homme comme valeur sacrée à promouvoir, étant donné que la valeur intrinsèque de l'homme est la liberté. Or, les droits de l'homme ne cherchent, en fait, qu'à promouvoir et protéger cette liberté. Par conséquent, l'éducation à l'État de droit ou aux droits de l'homme est une éducation à la promotion et à la protection de la liberté, qu'elle émane de la sphère publique ou de la sphère privée.

Ainsi, pour une effectivité de droits de l'homme dans l'espace socio-politique malien, il faut une éducation qui promeuve et qui protège l'homme défini essentiellement comme liberté, que ce soit dans le domaine public ou privé. C'est en ce sens que la création d'espace de liberté comme espace public ou politique est possible. Autrement dit, un espace socio-politique où les droits de l'homme sont promus est un espace de promotion de liberté, car l'homme est liberté.

En effet, dans le contexte de crise socio-politique et sécuritaire que traverse Mali et de la recherche des voies pour en sortir, l'éducation reste la base des politiques devant favoriser le développement de tout l'homme, ainsi que la culture de la paix. Le développement est la meilleure expression de la synthèse entre la croissance, le progrès matériel et la formation de l'esprit et des mentalités des individus et des sociétés humaines. La prévention ou « de » l'extrémisme violent ne saurait être effective sans une éducation à la paix et aux droits de l'homme, car la paix est « *une attitude modelée dans l'esprit, [...] un comportement dicté par le cœur* » (F. Mayor, 1999, p. 316).

Pour ce qui concerne le Mali, l'éducation à la paix et aux droits de l'homme pour la prévention ou « de » l'extrémisme violent doit être un approfondissement plus systématique d'un savoir-être pacifique et

N. A. Bomba, B. Ouologuem, S. Kéïta : De l'éducation à l'humanisme...

citoyen. Celui-ci est une attitude de respect et de tolérance de l'altérité. Cette attitude ne se traduit-elle pas, selon les conditions kantienne de la paix, par ce que Lou Bamba appelle la conscience cosmopolitique ? En effet, pour Lou Bamba, le citoyen du monde, tout en appartenant à une nation, doit pouvoir entrer en contact avec les hommes d'autres contrées de la terre sans être repoussé pour sa nationalité, pour la couleur de sa peau, pour sa culture, sa religion, etc. Pour ce faire, la conscience cosmopolitique, non seulement, exige le respect des libertés, mais aussi la reconnaissance de l'humanité en chaque homme : « *La leçon kantienne exige pour la paix : [...] l'éducation à la citoyenneté du monde en transcendant les barrières raciales, ethniques, nationales pour ne voir en l'autre que l'homme c'est-à-dire un autre moi-même* » (M. Lou Bamba, 2004, p. 113).

Conclusion

L'éducation à l'humanisme est une éducation à la paix et au respect des droits de l'homme. Car elle est un savoir-être qui consolide un vivre ensemble solidaire. En d'autres termes, l'éducation à la paix consiste à une ouverture à l'altérité. Rousseau préconise une théorie éducative qui passe par la formation à l'endurance, et à la nécessité. Cette formation permet, non seulement, à l'homme de se perfectionner, mais aussi d'apprendre à respecter les droits des autres.

C'est, donc, par le truchement de cette éducation qui permet à l'homme de s'humaniser que les obstacles à l'émergence de la dignité humaine et de la paix sont levés. Il s'agit des violences occasionnées par l'extrémisme violent et des violations des droits de l'homme qui sont courantes en Afrique de façon générale et au Mali de façon particulière, depuis la crise politico sécuritaire qu'il traverse. Elle doit inclure le recours à un savoir-faire et à un savoir-être qui, tout en s'articulant avec la formation citoyenne, permettent de lutter contre l'ignorance et le mépris de l'autre.

Bibliographie

CGRA, 2020, *COI Focus. Mali situation sécuritaire*, 30 Octobre 2020. [En ligne] : https://www.cgra.be/sites/default/files/rapporten/coi_focus_mali_situation_securitaire_20201030.pdf, consulté le 23-03-2022.

- FIDH/ AMDH, 2016, *Mali : la paix à l'épreuve de l'insécurité, de l'impunité et de la lutte contre le terrorisme. Note de situation - 19 février* 2016. [En ligne] : https://www.fidh.org/IMG/pdf/note_de_siutation_mali_finale.pdf, consulté le 23-03-2022.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP, 2020, « Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali », *Rapport Afrique*, N°293, p. 1-53.
- KANT Emmanuel, 1993, *Réflexion sur l'éducation*, Paris, J. Vrin.
- LORVELLEC Yves, « Rousseau, ou l'éducation naturelle » in *Rousseau studies*, [en ligne] : <http://rousseauustudies.free.fr>, consulté le 19-11-2019.
- LOU BAMBA Mathieu, 2004, « Les conditions de la paix chez Kant » in *Annales philosophiques de l'UCAO*, N°1, Abidjan, Éd. UCAO.
- MARITAIN Jacques, 1959, *Pour une philosophie de l'éducation*, Paris, Fayard.
- MAYOR Federico, 1999, *Mission : bâtir la paix*, Extraits choisis et annotés par Ahmed Derradji, Paris, UNESCO.
- MINUSMA/DDHP, 2021, *Note sur les tendances des violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali, 1er avril - 30 juin 2021* [En ligne] : <https://minusma.unmissions.org>, consulté le 23-03-2022.
- MORANDI Franc, 2003, *Philosophie de l'éducation*, Paris, Nathan.
- N'DAH Pierre Ayoun, 2006, « Crise de l'État et ses conséquences sur les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest » in *L'Afrique de l'Ouest et la tradition universelle des droits de l'homme, Colloque d'Abidjan Mars 2006*, Abidjan, Les Éditions du CERAP.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Œuvres complètes*, t.3, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.
- , 1969, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Gallimard.
- , 2001, *Du contrat social*, Paris, Flammarion.
- UNESCO, 2004, *Textes fondamentaux*, Paris, UNESCO.

NTELA N° 03, Vol. 1, Janvier – Juin 2022

Dans les textes de ce volume, quelles qu'en soient les approches et les orientations choisies, les auteurs s'intéressent aux sociétés africaines d'hier et d'aujourd'hui, dans leur variété identitaire, leur complexité phénoménologique et leur diversité culturelle. Tout cela pour dire que l'Afrique est une et plurielle. Les problématiques saillantes y tournent autour du développement socioculturel et économique, des religions, des croyances, de leur incidence sur l'environnement socioculturel et sur les questions d'altérité. En félicitant les auteurs pour cet investissement spirituel et intellectuel, *Ntela* souhaite une bonne pérégrination savante à ses lecteurs

Contributeurs : Komla Fademe, Sophiatou Seidou, Laurent Abé Abé, Kouakou Laurent Assouanga, Expédit Wilson Vissin, Djénan Marie Angèle Karamoko, Aris Cristel Kibamba Kikoulou, Koudou François Ozoukou, Kadio Mathieu Angaman, Liliane Dalis Atoukam Tchefenjem, Tiécoura Hamed Coulibaly, Yves Romaric Goli Kouassi, Anselme Mbemba-Mpandzou, Wend-Vénègda Arsène Dipama, Nome Rose De Lima Essoh, Armand Brice Ibombo, Marc Sohounnon, Founignué Robert Ouattara, Serge Rufin Kaya Bilala, Koffi Joachim Kotchi, Joseph Zidi, Loukou Bernard Koffi, Cintia Karen K. A. Ahouandogbo, Ayoub Lawani, Bertin Gualbert Mbani, Ali Diabiguile, Bazoumana Diarrassouba, Karidia Diomandé, Souleymane Kéïta, Belko Ouologuem, Etanislav Ngodi, Diakaridja Ouattara, Nacouma Augustin Bomba, Eric Pete, Yao Marcel Kouakou, Yéboué Stéphane Koissy Koffi, Hilaire S. Aimade, Emile Y. Atiye, N'guessan Julien Kouamé.

Infographie : Dreid Miché Kodja Manckessi

ISSN : 2789-3588